

Compte rendu de Conseil municipal du 13 septembre 2018

Membres en exercice : 19

Présents : 13

Excusés : MORISSET Francis (pouvoir V. BERNARDEAU), BENOIST Nadia, RENAUD Eric, LONJARD Laetitia (pouvoir J-P BOUSSEAU)

Absents : AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kévin.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
239, rue Charles Tillé Sect. 097 AC 40	Bâti	1 680 m ²
77, rue Gaston Métayer Sect. 227 AA 63p	Bâti	513 m ²
77, rue Gaston Métayer Sect. 227 AA 63p	Bâti	106 m ²
345, rue du Vieux Puits Sect. 097 B 501 et 502	Bâti	3 422 m ²
255, route de la Blottière Sect. ZA 213	Bâti	Maison 95,78 m ²
255, route de la Blottière Sect. ZA 213	Bâti	Appartement 47 m ² + garage
335, rue Abel Brillault Sect. AE 9	Bâti	1 166 m ²

DEMANDE DE CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE AU CORMENIER

Dans le cadre de l'instruction d'un permis d'aménager au Cormenier, l'architecte des bâtiments de France a émis un avis défavorable, souhaitant que la commune adopte une vision globale de densification de ce cœur d'îlot par la création d'une voirie nouvelle.

Le conseil municipal considérant que la commune n'a pas vocation à prendre part financièrement aux opérations d'aménagement privées, décide, à l'unanimité, de ne pas donner une suite favorable à cette suggestion de l'architecte des bâtiments de France.

AMENAGEMENT CENTRE BOURG : APD ET PLAN DE FINANCEMENT

Après avoir rappelé le projet global d'aménagement du centre bourg et présenté l'avant-projet détaillé, le maire précise le caractère éligible de ce dossier aux PACT 1 et 2 de la CAN. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter cette aide financière sur la base du programme de travaux estimé à 972 190 € HT, financé pour 130 000 € par la DETR, 330 000 € par le Contrat départemental d'attractivité territoriale, 108 68 € par les PACT de la CAN, 34 020 € par le SIVOM (achat de terrain) et autofinancé par la commune à hauteur de 369 552 €.

REPRISE DE CANALISATION AEP ET BRANCHEMENTS AVENUE DE NIORT

A l'occasion des travaux d'effacement de réseaux avenue de Niort, le service d'eau potable a programmé la reprise de canalisation d'alimentation en eau potable ainsi que les branchements existants. Après consultation et analyse des trois offres reçues, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise SAUR, au prix de 62 347,20 € TTC pour la canalisation et 58 359,84 € TTC pour la reprise des 50 branchements.

REMPACEMENT DES LANTERNES D'ECLAIRAGE PUBLIC

Pour faire suite à la délibération du 3 mai 2018 approuvant le remplacement des lanternes d'éclairage public par des leds, le conseil municipal valide à l'unanimité la réalisation des deux premières tranches ainsi redécoupées :

- Tranche 1 : La Revêtizon, Rimbault, Le Fenestreau et le bourg (partie sud),
- Tranche 2 : Le Cormenier, la ZA Rte de La Foye Monjault, Le Fenestreau, le bourg (partie est) et Limouillas.

RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE DE NIORT

Les travaux d'effacement des réseaux avenue de Niort nécessitant la mise en place de candélabres d'éclairage public, après analyse des propositions reçues, le conseil municipal retient à l'unanimité l'offre de Séolis, d'un montant de 43 806,55 € TTC pour la tranche 1, et de 20 435,11 € TTC pour la tranche 2.

OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{eme} CLASSE

Un agent des services techniques a passé avec succès l'examen d'adjoint technique principal de 2^e classe et remplit les conditions pour être nommé à ce grade, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir le poste d'adjoint technique principal de 2^e classe, à temps complet, en date du 1^{er} octobre 2018.

CONTRATS D'ASSURANCE – CONSULTATION ET RESULTATS

Au terme de la consultation engagée pour les contrats d'assurance, sur la base des garanties actuelles, le conseil analyse l'offre des trois compagnies d'assurance sollicitées, et décide de retenir la proposition de Groupama au prix global de 11 896 €.

BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE

Les écoles ont rouvert leurs portes le lundi 3 septembre, avec les effectifs suivants et une fermeture de classe :

Maternelle : 17 en petite section, 20 moyenne section, 25 en grande section (total : 62)

Elémentaire : 21 en CP, 22 en CE1, 23 en CE2, 24 en CM1/27 en CM2 (total : 117)

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'ALSH

L'organisation de la semaine scolaire à 4 jours à partir de la rentrée scolaire entraîne la mise en place de l'accueil au centre de loisirs dès le mercredi matin pour les communes concernées. Le conseil accepte, à l'unanimité, d'étendre au mercredi matin la mise à disposition auprès du SCPC des personnels d'animation de la commune déjà employés par le syndicat de communes le mercredi après-midi.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, deux virements de crédits en section de fonctionnement du budget primitif de la commune : 11 000 € prélevés sur les dépenses imprévues pour le remboursement d'un trop perçu de l'Etat pour les emplois d'avenir et une augmentation de crédits de 200 € pour le fonds de péréquation à la CAN.

QUESTIONS DIVERSES

Scène nomade : le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune à l'association Scène nomade moyennant une cotisation de 250 €/an, et la participation à l'hébergement et la restauration des artistes, offrant en contrepartie, des spectacles de qualité sur le territoire communal

Arbres remarquables : les chênes de la ballade de Rimbault ont été identifiés comme tels. Le conseil donne son accord pour signer la convention correspondante.

Chauffage : à usage d'une association et pour une durée limitée (2h), le chauffage pourra ne pas être facturé si aucun complément de chauffage n'est demandé.

Séance levée à 0h15